Séance du jeudi 13 octobre 2005

L'an deux mil cinq, le treize octobre, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

<u>Présents</u>: Denis RONSEAUX, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Marc DEBRIGODE.

Absents excusés: Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.

Absents:

DAHLEM Patrick est nommé secrétaire.

1 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Délibération n° 18/2005 Achats de bancs et poubelles.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la demande émanant de plusieurs habitants de la commune, qui souhaiteraient voir installer des bancs et poubelles sur la place communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité décide l'achat et l'installation de 3 bancs avec dossiers et de deux poubelles sur la place.

Cet achat sera imputé en section d'investissement sur le budget supplémentaire au compte 2184 opération équipement de voirie.

Charge le Maire de procéder à l'achat de ce mobilier, **et l'autorise** à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 19/2005 Assurance église suite au sinistre.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des devis ont été réalisés afin d'effectuer les travaux de réfection de l'église suite au sinistre causé par la foudre. Ces travaux sont entièrement pris en charge par l'assurance. Il convient à présent de délibérer sur la somme allouée par le cabinet d'assurance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte rendu de l'assurance et des différents devis,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité accepte le détail de règlement du sinistre de l'église d'un montant de 84 018 euros dont 4 001 euros de facture d'honoraires d'Assistance Expertise.

Charge le Maire de faire procéder aux travaux de réfection de l'Eglise, au versement de l'indemnité de sinistre et de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Délibération n° 20/2005 Subvention association des 8 Villages.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité décide de verser une subvention à l'Association des 8Villages. Cette subvention d'un montant de 1155 euros sera imputée en section de fonctionnement sur le compte 6574 sur le budget supplémentaire.

Charge le Maire de faire procéder au versement de cette subvention et de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Vote du BUDGET

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget supplémentaire qui s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à la somme de 170 000 euros dont 30 570 euros de virement à la section d'investissement. La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 103 542 euros.

<u>2 – QUESTIONS DIVERSES.</u>

Abris bus: Plusieurs personnes ont demandé à ce qu'un poteau d'éclairage public soit installé sur la place. A voir dans les 8 poteaux qui seront installés lors de l'enfouissement du réseau.

Achat terrain Petit : Le prix fixé est de 100 euros moins la viabilisation si cela est possible.

Travaux mairie: Réunion avec l'architecte le 19 octobre prochain à 18 h 30.

Poteaux incendie : Faire un courrier pour 2 poteaux dans la zone de l'A.F.U.

Problème des Messieurs Debrigode et Engelmann : Suite aux nuisances causées par le chien de Monsieur Engelmann, il est demandé à Monsieur Debrigode de faire parvenir un courrier en Maire afin d'évoquer le problème.